AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP19-7-68816210

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément n° 1 au Bulletin n° 94 - 1968 - 16

AVERTISSEMENTS

/VIGNE/

- Mildiou - La vigne demeure encore sensible aux attaques de ce champignon alors que des taches existent, en plus ou moins grand nombre, un peu partout et que le dernier traitement conseillé a été dans la plupart des cas lessivé par la forte pluie du 10 juillet.

Renouveler la protection dès réception en employant de préférence un produit à longue persistance d'action.

- Black-rot - Le traitement dirigé contre le mildiou permettra de combattre ce champignon.

- Vers de la grappe - Le deuxième vol de papillons d'eudémis et de cochylis est commencé depuis quelque temps et les premières éclosions de chenilles se sont déjà produites.

Uniquement dans les vignes habituellement très sensibles aux vers (région de Ste Cécile dans le Tarn en particulier) un traitement devrait être mis en place dès les prochains jours. Intervenir par poudrage de préférence.

/ARBRES FRUITIERS/

- Tordeuse orientale - Le deuxième vol de papillons se poursuit et les insectes déploient une assez grande activité sexuelle. Des pontes relativement nombreuses ont été déposées au cours de la semaine dernière.

a) Sur pousses en pépinière : Renouveler le traitement conseillé par le Bulletin du 3 juillet.

b) Protection des pêches : Sur toutes les variétés de pêches murissant après le 5 août, intervenir dès réception en utilisant un produit de type préventif.

Sur les variétés dont la récolte commencera entre le 25 et le 28 juillet, on peut encore traiter dès réception avec un produit à base de mévinphos. Ce dernier conseil est en particulier valable lorsque la précédente application n'a pas été immédiatement renouvelée après les fortes chutes de pluie du 10 juillet.

- Carpocapse ou ver des pommes et des poires - Le premier vol de papillons n'est pas encore terminé et des pontes très importantes ont eu lieu jusqu'au 9 juillet inclus.

P.1158

Si la protection n'a pas été renouvelée après les abondantes pluies des 5 et 10 juillet, effectuer un nouveau traitement sans attendre.

- Carpocapse des prunes - Le deuxième vol de papillons est commencé depuis quelques temps déjà et les premières pénétrations de jeunes chenilles sont en cours. Dans les vergers sensibles aux attaques de cet insecte, on pourrait appliquer dès maintenant l'un des esters phosphoriques homologués contre la tordeuse orientale du pêcher.

INFORMATIONS

/VIGNE/

- Oïdium - Les premières invasions, encore peu nombreuses, sur les grains de raisin commencent à se manifester. Ajouter un produit anti-oïdium à la préparation destinée à lutter contre le mildiou.

- Araignée jaune - (Eotetranychus carpini) - Le développement de ce parasite demeure assez peu important pour le moment. Continuer à surveiller les parcelles fortement envahies au début du printemps et intervenir immédiatement si de nouveaux dégâts commencent à se manifester.

/ARBRES FRUITIERS/

- Tavelures du pommier et du poirier - Nous rappelons que la lutte doit être poursuivie dans les vergers où des taches existent.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Mildiou de la pomme de terre - (Aveyron en particulier) Dans l'Aveyron en particulier, le nombre des foyers a très sensiblement augmenté (région de la Salvetat Peyralès, Rieupeyroux, Pradinas notamment). Mais à l'exception de quelques très rares cultures déjà sérieusement atteintes à la date du 5 juillet, la situation était excellente dans l'ensemble des plantations normalement traitées.

En raison des abondantes pluies du 10 qui ont lessivé la dernière application conseillée, il y aurait intérêt à renouveler le traitement sans attendre.

- Cultures de melons - Effectuer un nouveau traitement mixte avec un produit à base de manèbe auquel on ajoutera un produit anti-oïdium.

Note importante : Nous rappelons que la législation concernant les limites d'emploi des produits doit être scrupuleusement observée.

BALMA, le 15 JUILLET 1968

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur Gérant : L. BOUYX